

FICHE PROJET LEADER

Accompagnement au développement de projets de production d'énergies renouvelables et à la création d'un opérateur territorial

1

| | | | |
|--------------------------|---|------------------------|-------------------|
| Maître d'ouvrage | SYDEL Pays Cœur d'Hérault | Site internet | |
| Statut du MO | Syndicat Mixte | Adresse mail | |
| Commune du siège social | ST ANDRE DE SANGONIS | Tel | |
| Localisation du projet | Pays Cœur d'Hérault | | |
| Adresse postale | Ecoparc Cœur d'Hérault - La Garrigue - 9 rue de la Lucques - Bât. B - 34 725 ST ANDRE DE SANGONIS | | |
| DEBUT d'opération | 24 septembre 2021 | FIN d'opération | 31/12/2023 |

Descriptif du projet

Contexte / Historique / Définitions :

Le Pays Cœur d'Hérault travaille depuis plusieurs années pour mettre en place des démarches propices au développement durable du territoire. Fin 2013, dans la lignée de la Charte Horizon 2025, le Syndicat Mixte a lancé une démarche volontaire PCET qui n'a pas atteint le stade de la mise en œuvre.

En 2017, au regard de la Loi de transition Énergétique de 2015, le SYDEL a engagé un PCAET, qui s'intègre dans les stratégies territoriales existantes (projet de territoire Horizon 2025, SCOT Facteur 4, PCET). Le PCAET vient renforcer la stratégie du territoire en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Le Pays Cœur d'Hérault s'est engagé par ailleurs à devenir un Territoire à Énergie Positive : il a été labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en 2016 et bénéficié d'aides locales pour la transition.

Le contexte post-COVID offre une opportunité supplémentaire - à travers les différents plans de relance - d'orienter les investissements vers la transition énergétique. Cependant, les appels à projets et financements en lien avec la transition sont souvent accessibles à condition d'avoir réalisé en amont des études de faisabilité technico-financières, une identification des acteurs clés et des actions prioritaires à conduire...

Enjeux du projet :

Adopté en janvier 2020, le PCAET du Pays Cœur d'Hérault comprend des objectifs stratégiques et chiffrés de développement des énergies renouvelables. Le PCAET a également déterminé des gisements et potentiels de productions pour différentes énergies renouvelables sur le territoire, dans l'objectif de devenir Territoire à Énergie Positive.

Or, les projets émergents sont souvent portés par des opérateurs privés en lien avec des communes, et portent sur de la consommation foncière à l'échelle du Schéma de Cohérence Territorial du Cœur d'Hérault (SCOT).

Afin de créer une dynamique territoriale et une réflexion cohérente avec la démarche engagée sur le SCOT, à une échelle qui permette une réelle mise en œuvre de projets, l'action est d'avoir un accompagnement qui traduise les orientations et objectifs du PCAET en opérations territoriales, tout en permettant au territoire de créer de la valeur et des retombées locales.

GAL Cœur d'Hérault - LEADER 2014-2020

C'est dans ce contexte que le Pays sollicite l'aide l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) dont la mission est d'accompagner les territoires qui s'engagent dans la transition énergétique.

Objectifs prioritaires :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de transition énergétique, le Pays Cœur d'Hérault a sollicité l'AREC pour une mission, avec deux volets principaux :

- 1 – Accompagnement au développement des projets de production d'énergies renouvelables
- 2 – Accompagnement pour la création d'un opérateur territorial

Cibles prioritaires :

Les collectivités territoriales, les habitants, les entreprises : mobilisation pour des opérations et autour de la question de l'opérateur

Actions et modalités de mise en œuvre :

Le Sydel - en tant qu'actionnaire de l'AREC - souhaite bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un CONTRAT de prestation intégré. La prestation d'accompagnement de l'AREC se déroulera en deux phases principales.

| Programme prévisionnel d'accompagnement territorial | Nb j | Montant € HT |
|---|-----------|--------------------|
| Phase 1 : Appropriation des sujets de la transition énergétique, gisement et potentiel | | |
| Coordination de la mission : cadrage, échange régulier et bilans 2 1 700,00 € | 2 | 1 700,00 € |
| 1.1. Accompagnement au développement des projets de production d'EnR | | |
| 1.1.1. Préparer, faciliter l'ancrage et l'appropriation territoriale des projets ENR | 9,5 | 8 075,00 € |
| 1.1.2. Appui au développement de projets photo-voltaïques | 6,5 | 5 525,00 € |
| 1.2. Information, conseil et expertise sur les opérateurs territoriaux | 5 | 4 250,00 € |
| TOTAL PHASE 1 – sept 2021 à juin 2022 | 23 | 19 550,00 € |
| Phase 2 : Dynamique territoriale des ENR - Opérations et opérateur | | |
| Cadrage de la phase 2 et pilotage global | 5 | 4 250,00 € |
| 2.1. Concertation / Appropriation dynamique territoriale | 6 | 5 100,00 € |
| 2.2. Opérations : suite de l'appui au développement de projets via évaluation et préfiguration | 36 | 30 600,00 € |
| 2.3. Opérateur Territorial : Accompagnement au montage d'un opérateur territorial, selon le choix en fin de phase 1 : animateur, facilitateur, investisseur | 24 | 20 400,00 € |
| TOTAL PHASE 2 – juillet 2022 à déc. 2023 | 71 | 60 350,00 € |
| TOTAL PHASE 1 et PHASE 2 | 94 | 79 900,00 € |

Personnes en charge du projet (préciser leur fonction, rôle dans le projet, profil / expériences) :

Morgan Pujol, chargé de politiques environnementales

Partenaires techniques associés du projet (préciser leur rôle et la forme du partenariat - informel, lettre d'engagement, contrat, convention...) :

Gignac énergie, Hérault Energie, les Communautés de communes, les communes, le CoDev, les élus communaux référents PCAET...

Réalisations/résultats/impacts attendus :

- Intégration des projets EnR dans les documents d'urbanisme
- Information, sensibilisation du public aux projets d'EnR et mobilisateurs des acteurs concernés
- Evaluation du potentiel de production d'électricité photovoltaïque en ombrières et toitures et parking

- Faisabilité technique, juridique, financière pour la création d'un opérateur territorial en charge du montage et du financement des projets de production d'EnR
- Création d'un opérateur territorial
- Faisabilité technico-économique pour 4/5 sites potentiels de production d'EnR

Développement(s) envisagé(s) /réalisés sur le moyen/long terme :

Le développement d'énergies renouvelables porté par un territoire apporte des retombées locales qui vont au-delà des retombées fiscales. Le territoire se réapproprie la question de l'énergie, de ses besoins et sa production, développe de l'activité et de l'emploi local, capte de la valeur économique créée par les projets, et bénéficie de la valeur sociale par la construction de projets collectifs de qualité (banques des territoires, novembre 2020).

Pour 1€ investi dans un projet participatif de production d'ENR, c'est environ 2,5€ qui profite au tissu économique local en termes de fiscalité, de loyers, de revenus de l'investissement, de salaires, de prestations...

Plusieurs territoires ont déjà fait ce choix, de formes juridiques diverses, à des échelles très différentes (communes, communautés de communes, PNR, Pays...) et partagent leurs expériences sur lesquelles on peut s'appuyer, outre l'expertise et l'ingénierie de l'AREC.

Plan de financement prévisionnel du projet proposé par le maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage : public - Régime d'aide pré identifié : hors Aide d'Etat
Taux d'aide publique maximum de 80 %

| Dépenses prévisionnelles en € | | | Financements | | | |
|------------------------------------|------------------|--------------------------|---------------------------------|------------------|--------------------------|---------------|
| Libellé des dépenses | Montants en € HT | Assiette Leader en € TTC | Origines | Montants en € HT | Assiette Leader en € TTC | Taux |
| Aménagement, Construction | | | FEADER - LEADER | 60 000,00 | 59 968,00 | 54,7% |
| Equipement, matériel | | | Autofinancement appelant LEADER | 15 000,00 | 14 992,00 | 13,7% |
| Etudes, conseils, prestations | 79 900,00 | 95 880,00 | | | | |
| Ingénierie, frais de personnel | 11 976,71 | 11 976,71 | | | | |
| Communication | | | | | | |
| Prestations artistiques | | | Total fin. Publics | 75 000,00 | 74 960,00 | 68,4% |
| Frais de missions / Coût indirects | 1 796,51 | 1 796,51 | Autofinancement | 18 673,22 | 34 693,22 | 31,6% |
| | | | Total autofinancement | 18 673,22 | 34 693,22 | 31,6% |
| Montant Total | 93 673,22 | 109 653,22 | Montant Total | 93 673,22 | 109 653,22 | 100,0% |

Positionnement par rapport à la stratégie et au plan de développement du GAL

Sous mesure FEADER : 19.2 - Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux

| | | |
|-------------------------------|---|----------------------------------|
| AXE GAL Fiche action | Axe 2 : Réussir la TRANSITION écologique et énergétique, facteur d'économie des ressources, de cohésion sociale et de développement économique | |
| | Fiche-actions 2.1 : « Adapter nos entreprises et nos collectivités à la transition écologique et énergétique » | |
| | Plancher FEADER : 4 000 € | Plafond FEADER : 60 000 € |
| Type d'opération concerné GAL | <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la création et à la structuration de dispositifs mutualisés favorisant les coopérations d'acteurs publics et privés (par exemple : mutualisation de moyens techniques, humains). • Soutien à la réalisation d'études préalables, de faisabilité et d'expertises permettant d'identifier les enjeux du projet, les actions à mettre en place et leur faisabilité. | |

Informations complémentaires

Date réception AG Région Occitanie : 24/09/2021 ; Date AR Complet/Incomplet

Comité Technique du 23/09/21 : Avis favorable avec la note provisoire de 8.70/10

Opportunité CoPro du 19/11/21 : Avis favorable avec la note de 9/10

Avis réglementaire de l'Autorité de Gestion : AVIS FAVORABLE

Programmation CoPro en consultation écrite du 21/04 au 03/05/23 :

Avis favorable / défavorable / réservé / sous-réserve : Commentaires/recommandations

Axe 2 Réussir la TRANSITION écologique et énergétique, facteur d'économie des ressources, de cohésion sociale & dév. éco.

| 2.1 Adapter nos entreprises et nos collectivités à la transition écologique et énergétique | | | |
|---|--|------------|---------------------------------|
| De quelle manière le projet ou l'action va permettre / a permis le développement de démarches RSE sur le territoire ? | | | |
| Type d'indicateurs | Indicateurs | Cible 2020 | Contribution du projet |
| Réalisation | Nombre de projets collectifs relatifs au Plan Climat Energie Territorial (PCET) | 4 | 1 - création d'un opérateur EnR |
| Réalisation | Nombre de personnes ayant participé ou participantes aux actions de sensibilisation, information | 300 | 100 |
| Réalisation | Nombre de projets pilotes réalisés dans le domaine de la transition énergétique et écologique | 3 | 1 |
| Résultats | Evolution du nombre d'actions RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) soutenues | 10 | |